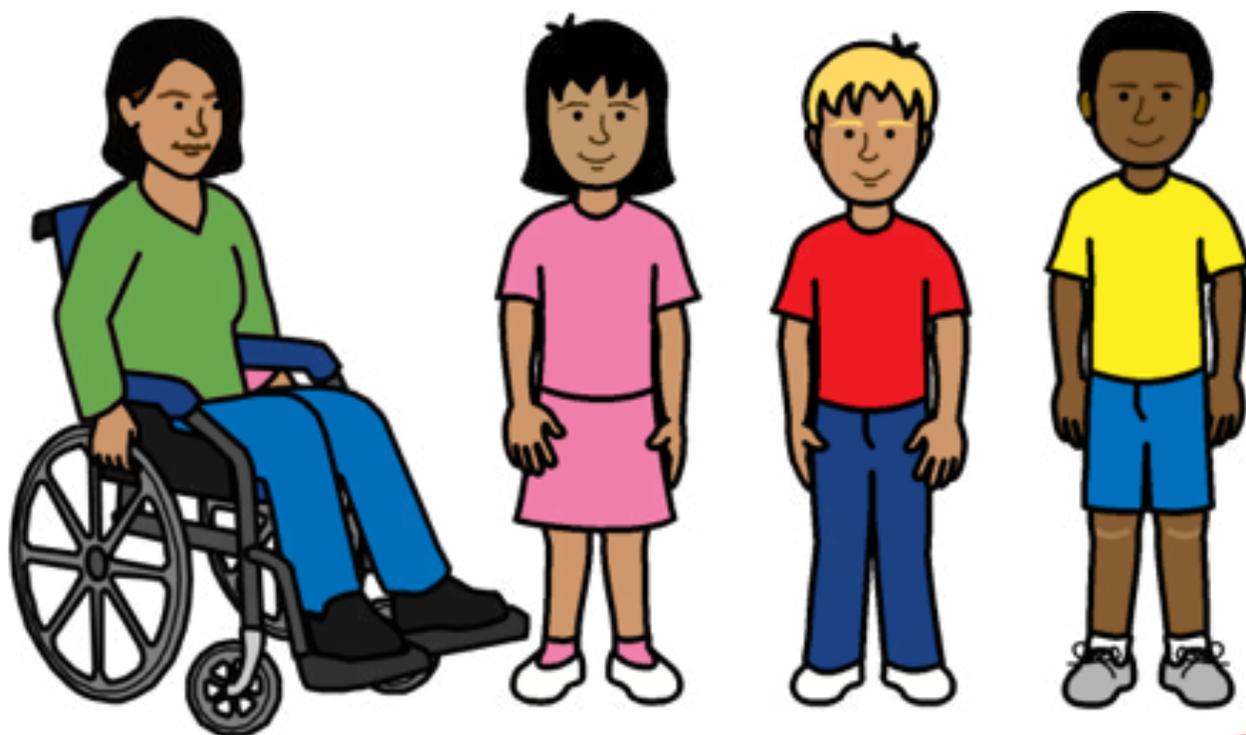


# Tes droits :

- ▶ lorsque tu bénéficies d'un accompagnement après avoir été victime de violence.
- ▶ lorsque tu bénéficies d'un accompagnement concernant ton corps, ta vie sexuelle, tes relations et ta parentalité



**WE  
DECIDE**

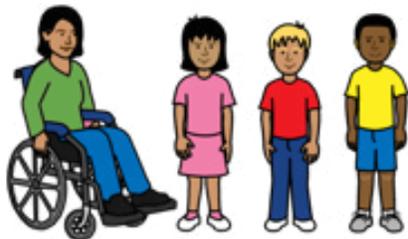
**Informations destinées aux femmes et aux jeunes en situation de handicap**



## Sommaire

<b>À propos de ce document</b>	<b>4</b>
<b>Accompagnement si tu es victime de violence</b>	<b>5</b>
<b>Accompagnement concernant ton corps, ta vie sexuelle, tes relations et ta parentalité</b>	<b>6</b>
<b>Tes droits</b>	<b>8</b>
Si tu es victime de violence	8
Recevoir un traitement équitable	8
Bénéficier d'un accompagnement supplémentaire	10
Faire tes propres choix	12
Bénéficier d'un accompagnement adapté à tes besoins	13
Exprimer ton ressenti	13
<b>Ce qui est attendu du gouvernement et des services d'appui</b>	<b>14</b>

# À propos de ce document

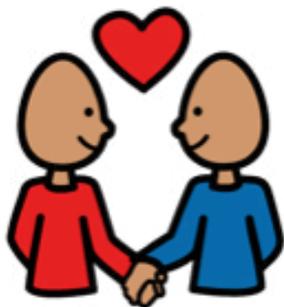


Les informations contenues dans ce document sont destinées aux femmes, aux jeunes femmes et aux jeunes hommes en situation de handicap.

Ces informations s'adressent à toi directement, que tu vives seul(e), avec ta famille, ou dans une structure pour personnes en situation de handicap.



Elles portent sur l'accompagnement dont tu peux bénéficier si tu es victime de violence, c'est-à-dire si quelqu'un te fait souffrir ou te blesse.



Elles portent également sur l'accompagnement dont tu peux bénéficier concernant ton corps, ta vie sexuelle, tes relations et ta parentalité.



Si nécessaire, tu peux demander de l'aide à des **services d'appui**. Le personnel de ces services te fournira des soins de santé ou des informations.



Dans ce document, tu trouveras des informations sur :

- L'accompagnement dont tu pourrais avoir besoin.
- La façon dont l'accompagnement devrait se passer.
- Tes droits.

# Accompagnement si tu es victime de violence



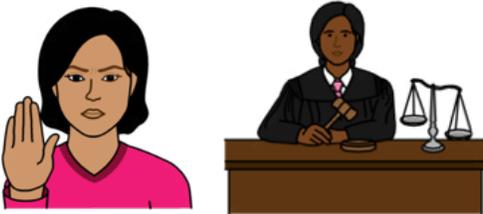
Tu peux bénéficier d'un accompagnement si tu es victime de violence.



Certaines violences sont parfois qualifiées de **violences fondées sur le genre**.

La violence fondée sur le genre est une forme de violence qui s'exerce contre une personne au motif qu'elle est une femme, un homme, une fille ou un garçon.

## De quel accompagnement pourrais-tu avoir besoin ?



Tu pourrais avoir besoin :

- D'un accompagnement pour mettre fin à la violence et assurer ta sécurité.
- De soins de santé de la part d'un médecin ou d'un infirmier.
- De l'aide de la police ou des tribunaux.



Tu pourrais aussi avoir besoin :

- D'une assistance pour faire face à une situation et te sentir mieux.

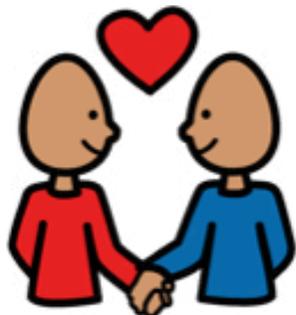
Par exemple, quelqu'un à qui parler de ce que tu ressens.



Une brochure contenant davantage d'informations sur tes droits en cas de violence a été publiée.

Elle est disponible sur le site Internet suivant : <https://bit.ly/2xYWM7V>

# Accompagnement concernant ton corps, ta vie sexuelle, tes relations et ta parentalité



Tu as des droits concernant ton corps, ta vie sexuelle, tes relations et ta parentalité.

On les désigne sous l'expression **santé et droits sexuels et reproductifs**.



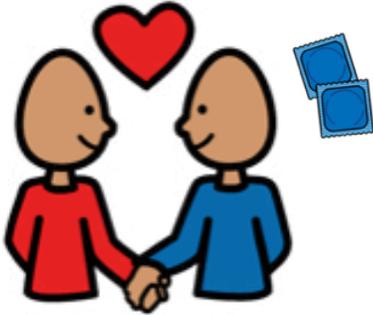
Tu pourrais avoir besoin d'un accompagnement et d'informations concernant :

- La pilule et d'autres moyens d'éviter une grossesse ; c'est ce qu'on appelle des contraceptifs.



- Les soins de santé disponibles pendant la grossesse et après l'accouchement.

# Accompagnement concernant ton corps, ta vie sexuelle, tes relations et ta parentalité



- La manière d'avoir des relations sexuelles saines et en toute sécurité.

Les relations sexuelles sont parfois source de danger.

Par exemple, on peut attraper des maladies à cause d'une relation sexuelle, comme le VIH.

Ou alors, quelqu'un pourrait tenter de te forcer à avoir des relations sexuelles alors que tu n'en as pas envie.



- Les tests et les médicaments permettant de traiter toute maladie que tu pourrais attraper en ayant des relations sexuelles.



Une brochure contenant davantage d'informations sur tes droits concernant ton corps, ta vie sexuelle, tes relations et ta parentalité a été publiée.

Elle est disponible sur le site Internet suivant :  
**<https://bit.ly/2PcwKED>**

# Tes droits



Les droits sont des garanties dont chacun devrait bénéficier.

Par exemple, chacun a le droit d'être en sécurité et en bonne santé.



Les personnes en situation de handicap ont les mêmes droits que n'importe quelle autre personne.

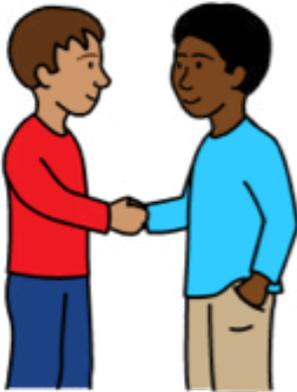
Tu trouveras ci-dessous une liste énumérant certains de tes droits.



## Si tu es victime de violence

Tu as le droit :

- D'être à tout moment protégé(e) de la violence.
- D'obtenir de l'aide auprès de la police, des tribunaux, des médecins, des infirmiers et d'autres personnes.



## Bénéficiaire d'un traitement équitable

Les personnes qui t'accompagnent doivent te traiter correctement.

Cela vaut pour tous les membres du personnel du service d'appui.

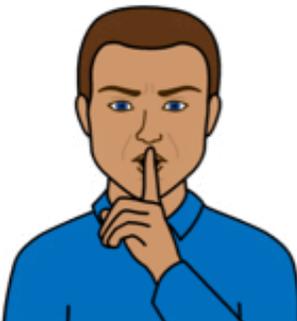
Tu ne dois pas subir de mauvais traitements en raison de ton handicap.



Les personnes qui t'accompagnent doivent être correctement formées à travailler avec des personnes en situation de handicap.



Tu dois te sentir en sécurité à tout moment.



Les personnes qui t'accompagnent doivent garder confidentiel ce que tu leur dis.

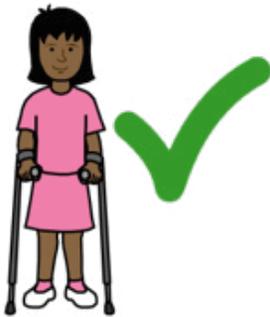
Elles ne doivent pas partager ce que tu leur dis sans avoir d'abord obtenu ton accord.



## Recevoir un accompagnement supplémentaire

Il existe parfois des services d'appui spécialement destinés aux personnes en situation de handicap.

Mais tu as aussi le droit de faire appel aux mêmes services que n'importe qui d'autre.

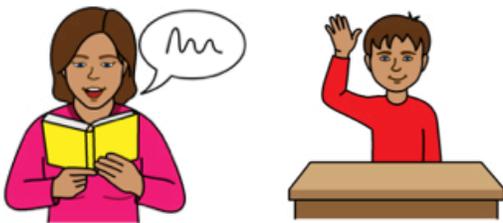


L'accompagnement dont tu bénéficies doit être de qualité et facile d'accès.



Par exemple :

- Tu dois pouvoir entrer et te déplacer facilement dans l'endroit où l'accompagnement est fourni.



- Les informations que l'on te donne doivent être faciles à comprendre pour toi.

# Tes droits



Tu as le droit d'obtenir un accompagnement supplémentaire si tu en as besoin.

Par exemple, tu pourrais avoir besoin :

- Qu'un médecin ou un infirmier passe plus de temps avec toi.



- D'aide pour comprendre des informations ;

Ou bien qu'on te donne des informations d'une manière que tu trouves facile à comprendre.



- Que quelqu'un vienne avec toi pour te soutenir.



- De choses pour t'aider ; par exemple, un chien qui te guide si tu ne peux pas voir.



Tu peux demander à bénéficier de l'accompagnement supplémentaire dont tu as besoin.

Les personnes qui t'accompagnent doivent t'aider autant qu'elles le peuvent.



## Faire tes propres choix

Les personnes qui te fournissent des soins de santé ou un accompagnement doivent :

- S'assurer que tu comprends l'accompagnement, le médicament ou le traitement qu'elles veulent te donner.
- S'assurer que tu es satisfait(e) de l'accompagnement, du médicament ou du traitement qu'elles veulent te donner.

Tu as le droit de dire non si tu le veux.

On ne doit te fournir un accompagnement, un médicament ou un traitement que si tu as donné ton accord. C'est ce qu'on appelle donner son **consentement éclairé**.



- Assure-toi que tu peux poser des questions.



Tu peux décider de ce qui est bon pour toi ou non.

Si besoin, tu peux bénéficier d'une assistance pour prendre ta décision. C'est ton droit.

Personne **ne doit** te dire quoi faire ou choisir à ta place.



## Recevoir un accompagnement adapté à tes besoins

On doit t'aider à obtenir l'accompagnement qui est adapté à tes besoins.



Si es possible:

- L'accompagnement doit être disponible près de chez toi.



- Des transports facilement accessibles doivent te permettre de t'y rendre.



L'accompagnement que tu reçois doit être gratuit ou ne devrait pas coûter très cher.



## Exprimer ton ressenti

Tu as le droit de t'exprimer si tu n'es pas satisfait(e) de l'accompagnement que tu reçois.

Même chose si tu ne te sens pas en sécurité.

En cas de problème, les personnes qui t'accompagnent doivent essayer d'améliorer la situation.

# Ce qui est attendu du gouvernement et des services d'appui



Le gouvernement et les personnes responsables des services d'appui doivent s'assurer que :

- Les personnes en situation de handicap jouissent de tous leurs droits.



- Les personnes en situation de handicap peuvent exprimer leurs attentes quant aux services d'appui.



Le gouvernement et les personnes responsables des services d'appui doivent s'assurer que :

- Des informations appropriées sont disponibles concernant les personnes handicapées et l'accompagnement dont elles ont besoin.



Des lois, des plans et des règles justes doivent être adoptés en la matière.

Le gouvernement doit abolir les lois, les plans ou les règles injustes.